



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire devant se tenir le 21 mars 2022 à 19h00, dans la grande salle municipale située au 108, avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 108, avenue Ouellet (salle communautaire)

LOT : 3 770 634 du Cadastre du Québec

ZONE : ScMP.2

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'opération cadastrale du lot actuel 3 770 634 ayant une superficie de 1 556,5 mètres carrés afin de créer le lot projeté 6 498 126 ayant une superficie de 948 mètres carrés. Cette superficie est inférieure à la norme selon l'article 5.2 du règlement de lotissement #3-90 qui stipule qu'un lot partiellement desservi doit avoir une superficie minimale de 1 500 mètres carrés.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton, ce septième jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil ce septième jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de mars deux mille vingt-deux.

Caroline Dancause, directrice générale-greffière-trésorière